

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 03/12/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 7

**Présents :** Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:** Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Rémunération agent recenseur - DE\_2024\_071

Lors de la séance, le Maire rappelle que le recensement de la population va être effectué en janvier/février 2025, l'agent recenseur a été recruté, il faut fixer le montant de sa rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 650 € bruts

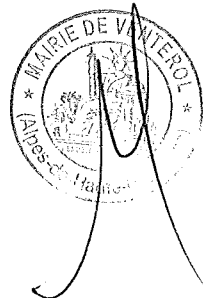
Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2024 004-210402343-20241209-DE_2024_071-DE